



Dispositions d'exécution pour les Championnats de match décentralisés (CMD) à la carabine et au pistolet 10m¹

Edition 2024/2025 - Page 1

Doc.-N° 2.40.05 f

La section Championnats suisses édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour les Championnats de match décentralisés (CMD) Carabine et Pistolet 10m:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement des Championnats de match décentralisés (CMD) et des Championnats suisses (CS) Carabine et Pistolet 10m
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF, édition 2023)
- 1.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en fauteuil roulant participant aux concours de la FST, conformément aux règles de la Fédération Internationale Para-tir (WSPS; édition 2018)

2. Période de tir

Ces concours peuvent se dérouler du 1^{er} octobre 2024 au 15 janvier 2025.

3. Droit de participation

Ce concours est soumis à l'obligation de la licence. Tous les participants doivent être titulaires d'une licence de la discipline en question. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte et intégrale des données de leurs membres dans SAT/FST-Admin.

3.1 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers peuvent tirer le CMD 10m et ont droit à la distinction. Ils **ne peuvent toutefois concourir** lors des Championnats suisses. Sur demande spéciale, ils peuvent toutefois y participer en tant qu'invités (ou MQS), à condition que le nombre de cibles disponibles le permettent. Dans un tel cas, ils sont mentionnés séparément en tant qu'invités dans le palmarès (sans classement, ni médaille).

Selon l'article 2, paragraphe 4 des RTSp, Règles pour les participants (Doc. N° 1.10.4025), les citoyens de la Principauté de Liechtenstein sont traités comme des Suisses (ne sont donc pas considérés comme des étrangers).

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

4. Organisation

4.1 Commandes du matériel

Les commandes du matériel doivent être saisies sur la [plateforme électronique de la FST \(https://score.swissshooting.ch\)](https://score.swissshooting.ch). Toutes les sociétés et les associations membre reçoivent un identifiant par courriel. Le délai d'inscription échoue le **15 janvier 2025**.

4.2 Cibles à marquage électronique

Des autocollants de contrôle sont remis aux sociétés qui tirent sur des cibles à marquage électronique (Sius et Polytronic). Ces autocollants sont numérotés et doivent être utilisés pour chaque tireur dans leur ordre chronologique.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur les bandes des imprimantes de façon telle que les premiers coups de compétition y soient sur-imprimés et bien visibles.

Il y a lieu de choisir le programme correspondant à l'arme de sport et à la discipline.

Les noms des tireurs doivent être inscrits sur les bandes de résultats.

4.3 Cibles électroniques Meyton

Le logiciel «Solution de feuille de stand» (MemAss, Match-Keys, etc.) n'est plus nécessaire – n'importe quel logiciel de la société Meyton peut donc être utilisé sur les installations.

L'impression des résultats de chaque participant doit contenir les informations suivantes (imprimées à partir du système, p. ex. dans le cadre du programme annuel, ou complétées manuellement):

- Nom, prénom, année de naissance, n° de licence.
- Désignation de la société selon SAT/FST-Admin (n° de la société)
- Désignation du concours
- Résultat
- Date, heure de tir

4.4 Responsables des CMD 10m

- **CMD Carabine 10m**
Daniela Gyger, Dünnerstrasse 20, 4702 Oensingen
Mobile: 079 440 97 28 Courriel: daniela.gyger@swissshooting.ch
- **CMD Pistolet 10m**
Jakob Duppenhaler, Zeughausstrasse 4, 3400 Burgdorf
Mobile: 079 480 52 50 Courriel: jakob.duppenhaler@swissshooting.ch

5. Programme de tir

5.1 Autocollant de contrôle

Sur les cibles Pistolet 10m en carton il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1^{ère} et la dernière cible. Deux coups sont tirés sur chaque cible.

Sur les cibles Carabine 10m en carton il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1^{ère} et la dernière cible. Un seul coup est tiré sur chaque visuel.

5.2 Classes d'âge et nombres de coups

Carabine 10m			Pistolet 10m		
Classe d'âge	Nés en	N de coups	Classe d'âge	Nés en	N de coups
Juniors U10 - U15 debout bras franc	2017 - 2011	40	-	-	-
Juniors U17 debout bras franc	2010 - 2009	40	Juniors U10 - U17	2017 - 2009	40
Juniors masculins U19 - U21	2008 - 2005	60	Juniors masculins U19 - U21	2008 - 2005	60
Juniors féminins U19 - U21	2008 - 2005	60	Juniors féminins U19 - U21	2008 - 2005	60
Hommes Elite	2004 - 1980	60	Hommes Elite	2004 - 1980	60
Femmes Elite	2004 - 1980	60	Femmes Elite	2004 - 1980	60
WSPS	-	60	WSPS	-	60
Hommes Seniors	1979 - 1966	60	Hommes Seniors	1979 - 1966	60
Hommes Vétérans	1965 - 1956	60	Hommes Vétérans	1965 - 1956	60
Hommes Seniors vétérans	1955 et plus âgés	60	Hommes Seniors vétérans	1955 et plus âgés	60
Femmes Seniors	1979 - 1966	60	Femmes Seniors	1979 - 1966	60
Femmes Vétérans	1965 - 1956	60	Femmes Vétérans	1965 - 1956	60
Femmes Seniors vétérans	1955 et plus âgées	60	Femmes Seniors vétérans	1955 et plus âgées	60
Malvoyants, pos. couché et debout bras franc	-	60	-	-	-

6. Jaugeage

Carabine 10m et Pistolet 10m sur cible 10 (évaluation au dixième).

7. Distinctions

Des médailles d'or, d'argent et de bronze ou des cartes-couronnes à 8 frs seront remises pour les résultats suivants:

Classe d'âge	Nés en	Carabine 10m			Pistolet 10m		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Juniors U10 - U15 debout bras franc	2017 - 2011	340	330	320	-	-	-
Juniors U17 debout bras franc	2010 - 2009	358	349	341	-	-	-
Juniors U10 - U17	2017 - 2009	-	-	-	325	320	310
Juniors m U19 - U21	2008 - 2005	554	540	528	517	510	495
Juniors f U19 - U21	2008 - 2005	554	540	528	517	510	495
Hommes Elite	2004 - 1980	564	553	541	547	540	525
Femmes Elite	2004 - 1980	564	553	541	547	540	525
Hommes Seniors	1979 - 1966	558	550	535	542	537	522
Hommes Vétérans	1965 - 1956	552	545	530	538	535	520

Classe d'âge	Nés en	Carabine 10m			Pistolet 10m		
		Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Hommes Seniors vétérans	1955 et plus âgés	548	540	528	534	530	515
Femmes Seniors	1979 - 1966	558	550	535	542	537	522
Femmes Vétérans	1965 - 1956	552	545	530	538	535	520
Femmes Seniors vétérans	1955 et plus âgées	548	540	528	534	530	515
WSPS	-	564	553	541	547	540	525
Malvoyants, pos. couché	-	-	-	-	-	-	-
Malvoyants, debout bras franc	-	-	-	-	-	-	-

La distinction souhaitée est à mentionner.
Si le genre de distinction n'est pas mentionné, une carte-couronne sera remise.

8. Frais de participation

Frais de participation par participant des classes d'âge:

- Juniors U10 - U17 Carabine 10m: 10 frs
- Juniors U10 - U17 Pistolet 10m: 10 frs
- Pour toutes les autres classes d'âge: 20 frs

Le montant des frais de participation doit être versé dans les 30 jours suivant la facturation.

9. Saisie des résultats

Les résultats doivent être saisis sur la [plateforme électronique de la FST](https://score.swissshooting.ch) (<https://score.swissshooting.ch>).

10. Renvoi du matériel

10.1 Matériel

Le matériel suivant sera retourné aux RC Carabine 10m et Pistolet 10m:

- les cibles Carabine 10m utilisées
- les cibles Pistolet 10m utilisées
- les résultats sur bandes des imprimantes avec autocollant
- les autocollants de contrôle inutilisés

Le matériel manquant sera facturé.

10.2 Délais

Délai de renvoi du matériel pour les participants aux Championnats suisses: **22 janvier 2025** (timbre postal fait foi, envoi A-Prioritaire) au plus tard.

11. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE CMD Carabine et Pistolet 10m de la saison 2023/2024 du 3 avril 2023;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 8 avril 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller
Chef de la division
Carabine 10/50m

Ignaz Juon
Préposé aux
Championnats suisses